

## **BAISSE DE TVA, SUITE ?????**



Les 26 et 27 novembre 2009, lors du CCE, la direction nous informe du versement d'une prime exceptionnelle d'un montant de 150 euros brut versée le 20 décembre.

Triste mesure au regard de l'impact de la baisse de TVA du 1<sup>er</sup> juillet, de 19,6 % à 5,5 %.

Cette baisse génère un impact d'environ :

**35 millions d'€uros**

Pour la Société Casino Restauration,

Comparativement le coût de cet effort considérable de la part de notre direction générale sera lui de :

**450 milles €uros environ**

Vous ferez vous-même la comparaison et apprécierez le geste.

Pour mémoire la TVA à ce jour reste acquise pour Casino Restauration, Pour les salariés cette prime n'aura pas de suite sur les années futures.

Cette mesure s'accompagne malheureusement d'autres mesures restrictives, des fois que ?????

**Il faut être présent le 20 décembre.**

**Il faut avoir une ancienneté de 1 an au 30 juin 2009.**

**Il faut être présent sur la période du 1 juillet 2008 au 30 juin 2009, et ne pas avoir plus de 9 jours d'absence sur cette période.**

Rassurez-vous, au départ, cette prime de 150 euros était proratisée selon le contrat de travail, temps complet, temps partiel, certains même avaient communiqué sur un montant plus élevé ?

Pour la CFDT, après avoir exprimé notre désaccord sur la répartition du retour de la baisse de TVA, interpellé la direction sur la proratisation selon le contrat de travail, nous nous sommes abstenus lors du vote de cette mesure qui reste dérisoire au regard des chiffres cités ci-dessus.

**Bonne fêtes de fin d'année pour tous.**